

**Séance publique du 29 mars 2004**

**Délibération n° 2004-1803**

commission principale : développement économique

objet : **Convention de partenariat avec le Centre européen de dermocosmétologie - Participation financière**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 10 mars 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon mène une politique de développement pour les secteurs de la mode et affirme le positionnement de l'agglomération lyonnaise en tant que Lyon, ville de l'intelligence de la mode et de la création. Les secteurs de la mode représentent une filière prioritaire du plan de mandat.

Cette politique s'inscrit dans la démarche de Grand Lyon, l'esprit d'entreprise.

*La politique de Lyon Vision Mode*

Cette politique a donné naissance à une marque : Lyon Vision Mode. Elle symbolise l'action de développement économique menée par la communauté urbaine de Lyon en partenariat avec les professionnels de la mode et de la création.

L'objectif est de positionner Lyon comme la place où s'élaborent des technologies, des concepts, des tendances nouvelles propres à capter les marchés de demain.

Un des axes de développement de cette politique est la valorisation, l'innovation et la recherche. La notion d'intelligence se décline sur une intégration de la recherche : nouvelles fibres, nouveaux matériaux, nouvelles stratégies de développement, nouvelles applications, etc. Cette intégration ayant pour visée de se positionner sur le renouvellement des produits et sur de nouveaux marchés.

A travers cet axe de développement, Lyon Vision Mode a pour objectif de valoriser le secteur de la dermocosmétologie à Lyon qui représente un pôle d'excellence en matière de recherche et d'innovation.

Dans ce cadre-là, la Communauté urbaine souhaite soutenir le Centre européen de dermocosmétologie (CED) pour les années 2004 et 2005.

Par délibération en date du 19 mai 2003, la Communauté urbaine a accordé pour la première fois une subvention de 15 000 € au CED pour l'organisation des journées européennes de dermocosmétologie, édition 2003.

Pour la collectivité, le soutien au CED recouvre plusieurs dimensions importantes :

- le développement de la dermocosmétologie lyonnaise,
- la valorisation du pôle d'excellence de la dermocosmétologie, dans le but d'attirer notamment de nouveaux investisseurs,

- le renforcement de sa politique d'innovation.

Le soutien de la Communauté urbaine au CED est inséré dans le contrat d'agglomération signé entre la Communauté urbaine et la région Rhône-Alpes.

*La cosmétologie lyonnaise et rhônalpine et le Centre européen de dermocosmétologie*

- La cosmétologie lyonnaise et rhônalpine :

Quelques chiffres clés :

. la cosmétologie est à la frontière des sciences du vivant (60 000 emplois) et de la chimie (24 000 emplois),

. 157 entreprises industrielles de cosmétiques,

. plus de 20 spécialistes en dermocosmétologie réalisant 135 M€ de chiffre d'affaires et représentant quelques 2 000 emplois.

L'agglomération dispose de tous les maillons de la chaîne de la dermocosmétologie : matières premières : Coletica, Gattefossé, Givaudan-Lavirotte, formulation : Strand Cosmetics Europe, tests : dermscan, Episkin (groupe L'Oréal), Institut d'Expertise Clinique, conditionnement-impression-packaging : Cosmopar, Goiffon, produits finis : Bioderma, laboratoire Sicobel, etc.

Fort de ce tissu industriel, Lyon est aujourd'hui reconnue pour ses avancées dans les domaines des matériaux biorésorbables, du collagène et des concepts de peau artificielle.

La filière bénéficie également à Lyon de fortes synergies avec les compétences locales dans les domaines du textile (cosméto-textiles, etc.), de la chimie (pigments, silicone, etc.), des biotechnologies.

Il existe un potentiel de recherche très riche qui constitue un leadership en substituts cutanés. Lyon concentre plusieurs organismes de recherche sur la peau dont cinq laboratoires majeurs dirigés par des scientifiques de renom.

L'agglomération lyonnaise compte des formations de haut de niveau, adaptées aux besoins de l'industrie cosmétique.

Ce potentiel économique est renforcé par la dynamique impulsée par le CED.

- Le CED

En 1962, deux Lyonnais, un industriel monsieur Gattefosse et un universitaire monsieur Cotte créent le CED afin de promouvoir la cosmétologie scientifique. Le centre adopte la forme d'une association loi 1901 sans but lucratif.

Ce pôle de compétences pluridisciplinaires unit les forces vives cosmétiques de la région Rhône-Alpes des secteurs public, para-public et privé :

. un enseignement de qualité,

. un tissu industriel diversifié dans la région Rhône-Alpes,

. une recherche de pointe effectuée par des équipes du CNRS, des universités, de l'Inserm, dans le domaine de l'ingénierie tissulaire, de la physiologie et biologie cutanée, de la mise au point des nouveaux actifs et ingrédients, de la chimie fine ainsi que l'étude et le développement de nouvelles textures.

Les objectifs prioritaires du CED sont les suivants :

. potentialiser les relations entre les différents acteurs de la cosmétique et des industries connexes, telles que la chimie et le textile, autres points forts de la région lyonnaise et rhônalpine,

- .organiser des manifestations scientifiques d'information touchant à la dermocosmétologie ainsi qu'assurer des présentations destinées à la presse et au public,

- . favoriser la mise en place d'un diplôme européen de dermocosmétologie,

- . soutenir les actions de recherche développées dans la région,

- . assurer la promotion des activités du pôle cosmétique rhônalpin aussi bien auprès des pouvoirs publics que des industries cosmétiques nationales et internationales.

Le siège social du CED est implanté à la villa Créatis à Lyon-Vaise, aux côtés des autres structures professionnelles de la création.

Bilan 2003 des actions du CED :

- . organisation de la première édition des journées thématiques lyonnaises de dermocosmétologie : 75 participants et 4 conférenciers,

- . organisation de la 21<sup>e</sup> édition des journées européennes de dermocosmétologie : 242 participants dont 27 conférenciers. Pays représentés : Espagne, Suisse, Grande-Bretagne, Belgique, Tunisie,

- . conception du site internet du CED.

*Le programme 2004-2005 du CED*

Les enjeux de développement pour le CED sont :

- . de renforcer l'animation du réseau de la cosmétologie lyonnaise et rhônalpine,

- . d'accroître la lisibilité de la cosmétologie régionale, qui constitue un véritable pôle d'excellence, au niveau international,

- . de développer l'internationalisation des journées européennes de dermocosmétologie.

La Communauté urbaine accepte d'apporter son soutien aux actions proposées par le CED pour les années 2004 et 2005, à savoir :

- la réalisation d'outils de communication : site internet, annuaire et livret sur l'enseignement de la dermocosmétologie à Lyon. L'objectif étant de promouvoir les activités de dermoscosmétologie de la région Rhône-Alpes,

- la participation aux salons professionnels cosmétiques professionnels, notamment salon In Cosmetics à Milan en avril 2004 et Cosmeeting en septembre 2004 à Paris (à confirmer pour les éditions 2005), dans le cadre de Lyon Vision Mode,

- l'organisation d'une journée thématique lyonnaise de dermocosmétologie : échanges et mise au point entre les différents acteurs de la filière dermocosmétique de la région Rhône-Alpes. Ces journées ont lieu une fois par an. Ce sera la deuxième édition et elle se déroulera le 20 octobre 2004 (édition 2004) sur le thème : les adipocytes et métaboliques des graisses. Ces conférences sont traitées à un niveau régional et national,

- l'organisation de la 22<sup>e</sup> édition des journées européennes de dermoscosmétologie :

Le CED organise depuis quarante ans, une année sur deux, les journées européennes de dermocosmétologie à Lyon. Ces Journées jouissent d'une importante notoriété et deviennent un rendez-vous incontournable pour la profession.

Ces manifestations permettent :

- . la promotion et la valorisation des savoir-faire et compétences des professionnels lyonnais de la cosmétologie,
- . le soutien au développement de l'activité économique des entreprises de la cosmétologie,
- . l'intégration du territoire de l'agglomération lyonnaise et de ses acteurs économiques dans les réseaux nationaux et européens de la cosmétologie : internationalisation de la métropole,
- . le soutien à l'organisation d'événements majeurs susceptibles d'attirer la presse nationale.

En 2005, les journées européennes de dermocosmétologie auront lieu les 27 et 28 janvier 2005, sur le thème : la neurobiologie et ses implications en cosmétique.

Budget prévisionnel 2004-2005 des actions soutenues :

total du budget prévisionnel : 212 216 €.

dépenses :

- actions de communication :	34 780 €,
- actions de promotion (dont salons) :	20 896 €,
- journées thématiques lyonnaises de dermocosmétologie (JTLD) :	4 400 €,
- 22 <sup>e</sup> journées européennes de dermocosmétologie (JED) :	48 200 €,
- fonctionnement interne :	103 940 €;

ressources :

- adhésions au CED :	11 557 €,
- inscriptions aux JTLD :	4 400 €,
- inscriptions aux 22 <sup>e</sup> JED :	92 850 €,
- sponsoring JED :	5 855 €,
- Communauté urbaine :	40 000 €,
- région Rhône-Alpes :	47 554 €;

L'évaluation du CED, pour les actions 2004-2005, portera sur :

- la visibilité nationale et internationale de la cosmétologie lyonnaise et rhônalpine, notamment à travers le bilan de la participation du CED aux salons professionnels,
- l'accueil d'investisseurs en cosmétologie sur le territoire de l'agglomération lyonnaise,
- l'internationalisation des journées européennes de dermocosmétologie,
- la participation des professionnels régionaux à la journée thématique lyonnaise de dermocosmétologie,
- la transversalité des actions du CED avec les autres secteurs de la mode et de la création.

*Les modalités :*

Il est proposé que la Communauté urbaine intervienne au profit du Centre européen de dermocosmétologie à hauteur de 20 000 € pour les exercices 2004 et 2005, soit 40 000 € au total pour permettre la réalisation de ce programme d'actions.

La subvention versée pour 2005 fera l'objet d'un avenant ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 19 mai 2003 ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

#### **DELIBERE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer une convention de partenariat avec le Centre européen de dermocosmétologie.

**2° - Approuve** le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 20 000 € pour l'exercice 2004.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2004 - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,